

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 02 avril 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE - Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur CONTE Jean-Charles - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Michel FALCONNET

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2025- 028 FINANCES : Subvention d'équilibre pour l'année 2025 au Budget annexe
Centre communal d'action sociale**

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 4	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Abstentions : Monsieur Bernard BERINGUIER - Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget communal peut verser une subvention d'équilibre au budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) afin de mener à bien les projets.

Il ajoute que cette subvention d'équilibre doit au moins couvrir le déficit de l'année.

Le Compte administratif 2024 du CCAS faisant apparaître un déficit provisoire de 31 345.06 €, la commune propose donc de verser une subvention de 31 500 € au profit du CCAS. Une enveloppe de 90 000 € étant toutefois provisionnée au chapitre 65 du Budget principal pour équilibrer le budget du CCAS, une subvention complémentaire pourra être versée si les projets du CCAS le nécessitent.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 31 500 € au profit du CCAS ;
- **PREND NOTE** qu'une subvention complémentaire pourra être versée si nécessaire ;
- **INSCRIT** la dépense aux chapitre et article correspondants ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

